

Coûts et financements de l'accueil de l'enfance

Coup de projecteur sur le financement de l'accueil en milieu familial vaudois

Table ronde Pro
Enfance
15 novembre 2021



Sommaire

- ➔ Contexte cantonal général
- ➔ Pourquoi investir sur l'accueil en milieu familial?
- ➔ Le dispositif mis en place
- ➔ Vos questions?

Contexte vaudois global

- ➔ Un financement « multipartite » ou paritaire de l'accueil de jour
(développement probable par Mme de Kerchove)
- ➔ Une gouvernance paritaire et solidaire
- ➔ Une stratégie d'accompagnement et de subventionnement revue tous les 5 ans

Focus sur le subventionnement de l'accueil en milieu familial

faje

FONDATION
POUR L'ACCUEIL
DE JOUR
DES ENFANTS

Les constats

- ① Transformation d'une activité d'appoint en un véritable « métier » source de revenu / changement du profil des accueillant·e·s
- ② Large disparité des conditions d'emploi parfois précaires
- ③ Diminution progressive du nombre d'accueillant·e·s et difficulté à recruter
- ④ Mais stabilité remarquable du nombre de places et des taux de couverture
- ⑤ Besoins spécifiques couverts par ce type d'accueil mais représentations à changer sur ce type d'accueil

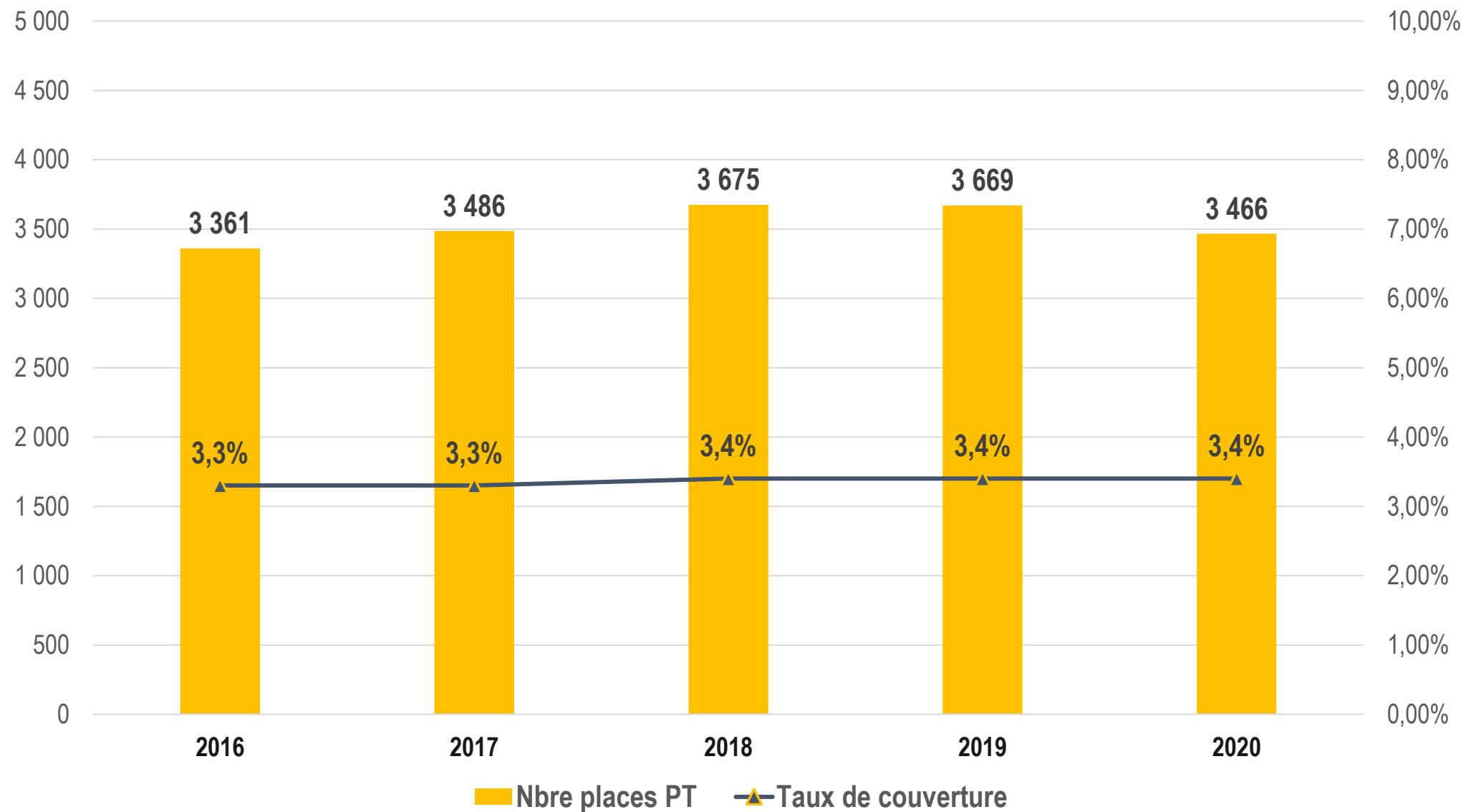


Professionnalisation



Financement

Evolution des places d'accueil (PT) en milieu familial



Chiffres clefs sur le Canton de Vaud

2019

Coût global accueil collectif

CHF 470'271'940

Coût global accueil familial

CHF 63'763'398

Coût place préscolaire mini – moyen - max

26'755 34'240 43'059

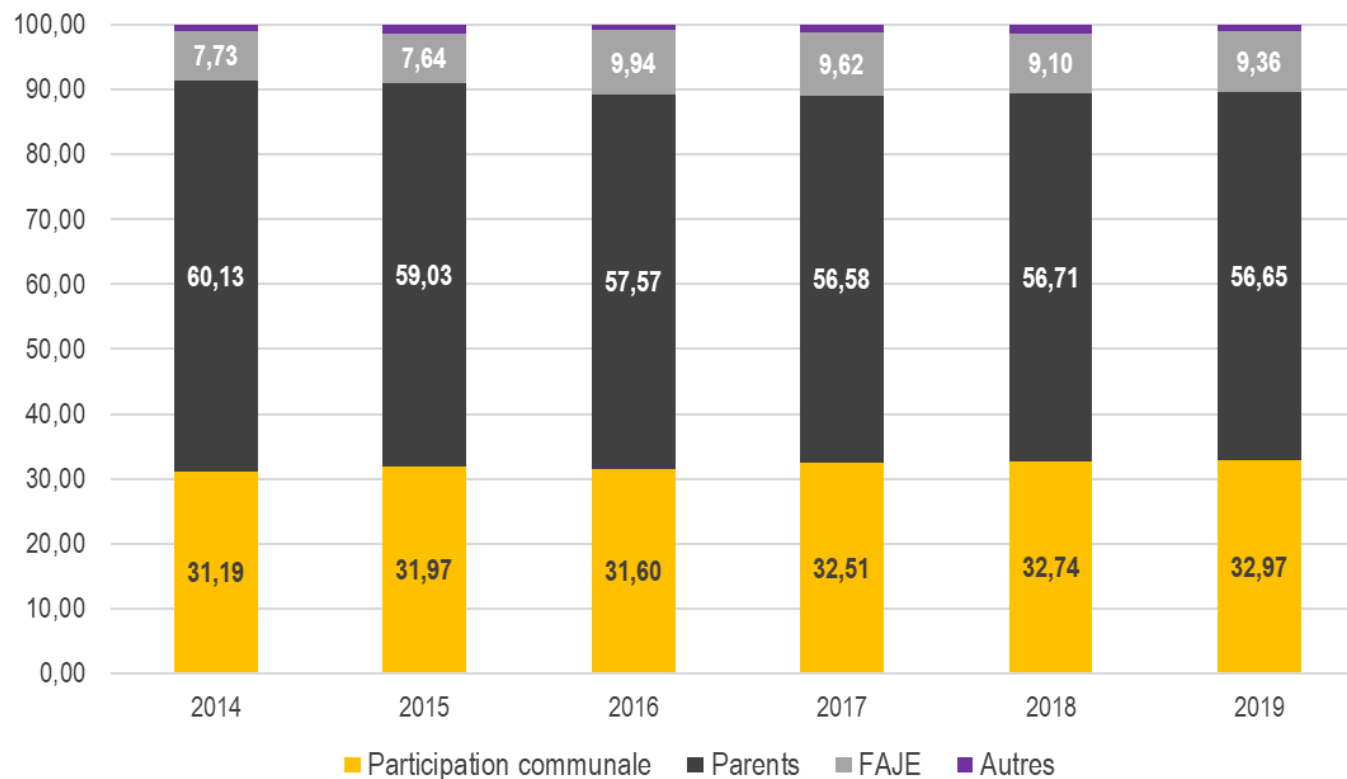
Coût place parascolaire mini – moyen - max

12'733 17'616 22'294

Coût place en familial mini- moyen - max

13'363 18'419 26 924

Répartition du coût de l'accueil familial entre les contributeurs (%)



Focus sur le subventionnement de l'accueil en milieu familial

Les moyens mis en œuvre

- ① Modifications du cadre normatif pour un meilleur accompagnement des accueillant·e·s (OAJE)
- ② Changement des modalités de subventionnement et modification des exigences (FAJE)
- ③ Augmentation de 3 millions dès 2022 du subventionnement FAJE

Evaluation dans trois ans de
l'efficacité de ce nouveau dispositif

Modalités de subventionnement existantes	Modalités de subventionnement mises en place dès 2022
Subventionnement intégral du salaire des coordinatrices dans les limites d'un ratio 1 EPT/70 AFJ	Subventionnement intégral du salaire des coordinatrices dans les limites d'un ratio 1 EPT/50 AFJ
Forfait administratif CHF 80'000.- par EPT de coordinatrice	Sans changement
Rétribution des heures facturées 0,30 cts/heure	Subventionnement masse salariale (salaire + charges) 8%
Forfait par accueillante engagée = CHF 1'000/accueillante	Sans changement
Environ 6'500'000	Environ 9'500'000

Discussion & questions